

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE  
CANTAL



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 27 février 2026

Membres en exercice  
: 12

Date de la convocation: 19 février 2026

Présents : 10

*vingt-sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 10

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, Roland VEDRINES,  
ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY  
MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON, ALAIN  
GRIFFE

Pour : 10

Contre : 0

**Représentés:**

Abstention : 0

**Excusés:** AUDREY BLANQUET, JACQUELINE BARTHAIRE

Secrétaire de séance:  
JENNIFER DEVÈZE

**Présents non votants :**

**Absents:**

### Objet: Fixation du tarif de garage mort au camping municipal Les Gentianes - DE\_010\_2026

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal Les Gentianes pourrait être amené durant la saison estivale mais également hivernale à mettre à la disposition de clients un emplacement pour stationner du matériel, sans qu'aucun gardiennage ni aucune surveillance ne soit assuré par la commune. Cette mise à disposition porte le nom de "garage mort".

Il précise que, pour mettre en oeuvre cette location, un tarif journalier doit être défini par le conseil municipal.

Il propose aux membres de l'assemblée de différencier ce tarif en basse saison et haute saison.

Ainsi, le tarif basse saison peut être fixé à 0,50 € par jour, et en haute saison à 2,50 € par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** le tarif de garage mort du camping municipal  
2,50€/jour en haute saison.

Date de transmission de l'acte: 05/03/2026  
Date de réception de l'AR: 05/03/2026

015-211500012-DE\_010\_2026-DE  
A G E D I

- **AUTORISE** le maire à afficher les tarifs de garage mort.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication



**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

**le :** 05 MARS 2026

**publié le :** 05 MARS 2026

Date de transmission de l'acte: 05/03/2026  
Date de reception de l'AR: 05/03/2026

015-211500012-DE\_010\_2026-DE  
A G E D I